

37 - Les signes d'établissement

Nous avons laissé jusqu'à ce jour à votre patron, le soin de vous initier à faire l'établissement des pièces entrant dans la construction d'un ouvrage de menuiserie. Cette opération demande une certaine expérience et il est plus facile d'apprendre à l'atelier que dans un livre comment il faut placer telle ou telle pièce de montage. Nous allons donc supposer que vous avez acquis un minimum de connaissances et nous borner à préciser la valeur et la forme des signes généralement adoptés pour définir l'emplacement des différentes pièces entrant dans la composition d'un ouvrage.

Les éléments d'une construction bois

On peut admettre que, dans une construction bois, il y a trois types principaux d'éléments

- Les MONTANTS sont des pièces de bois dont la position est généralement verticale.
- Les TRAVERSEES forment avec les précédentes pièces l'ensemble des bâtis et sont, en principe, perpendiculaires aux montants.

Les TASSEaux sont des éléments de remplissage.

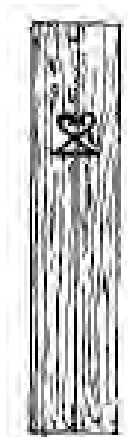
Premier exemple

Pour une construction ordinaire, ne comportant que deux montants et des traverses, la question est simple.

Les MONTANTS sont repérés comme l'indique la **figure 1**. Si vous avez quelques difficultés pour vous souvenir de la forme et du sens de ces signes, remarquez que la partie inférieure de la figure est un trait horizontal qui rappelle la base de l'ensemble.

Les TRAVERSEES sont marquées par le signe représenté sur la **figure 2**. Dans l'exemple choisi, il y a trois traverses. Si le montage en avait comporté un plus grand nombre, on aurait de même rapproché tous les éléments et sur le panneau ainsi obtenu, on aurait tracé le même signe.

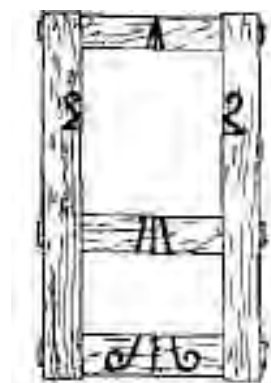
Regardez maintenant la **figure 3** et observez la place de chacun des signes. Vous voyez que cette première étude concernant les signes d'établissement est simple.



37-Fig. 1



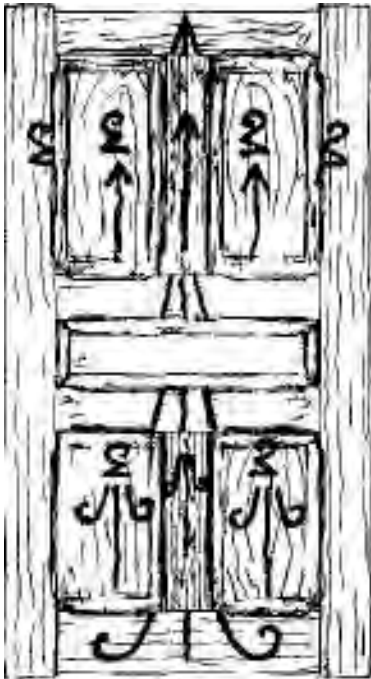
37-Fig. 2



37-Fig. 3

Deuxième exemple

Supposons maintenant une construction plus compliquée. Dans un tel ouvrage chacune des parties sera établie à l'aide des signes représentés sur la **figure 4**.



37-Fig. 4

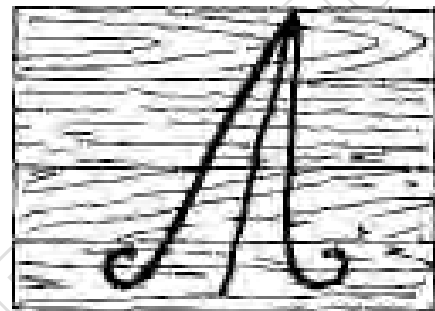
La distinction entre les différents éléments notamment en ce qui concerne les panneaux, est plus particulièrement nécessaire en ébénisterie ou la disposition du veinage doit être étudiée lors de l'établissement.

Notez en passant une variante du signe représentant un montant intermédiaire inférieur.

- Sur la **figure 4**, le signe rappelle celui d'une traverse inférieure.
- Sur la **figure 5**, au contraire, on a simplement doublé la queue de la flèche indiquant le sens dans lequel on doit placer le montant.



37-Fig. 5



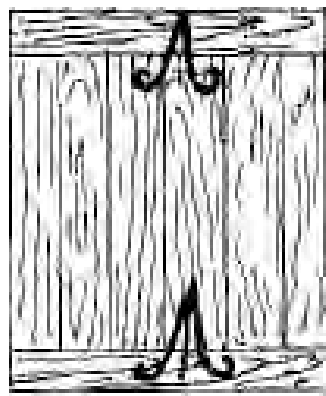
37-Fig. 6

Observez aussi la **figure 6** : il s'agit là du signe d'établissement d'un panneau. Remarquez qu'on a incliné le signe vers la droite afin que vous compreniez bien que toutes ces figures se font à la main très rapidement et sans précision.

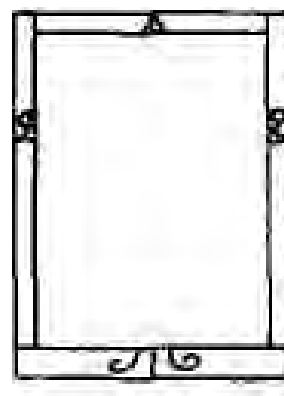
Ajoutons encore que ce signe est celui de l'établissement du panneau lui-même. Après le replanissage ce signe disparaîtra et pourra être remplacé par l'un de ceux représentés sur la **figure 4** qui définira la position du panneau dans l'ensemble.

REMARQUE :

1. Après le replanissage du panneau, le signe d'établissement représenté sur la **figure 6** peut être remplacé par un système de signes qui permette de repérer les deux emboîtures assemblées par rainure et languette, en bois de bout (**fig. 7**).
2. La valeur des signes destinés en principe à des montants et des traverses (**fig. 1 et 2**) est très étendue puisque ces mêmes signes se retrouvent sur les côtés d'un tiroir (**fig. 8**).



37-Fig. 7



37-Fig. 8